



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**SÉANCE DU 31/10/2025**

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 34

Présents : 21

Nombre de suffrages : 21

### **Date de convocation**

24/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin 2025, à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

### **Etaient présents :**

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BONNE Jean-Louis, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. HAUTON Charles, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LE BAS Christian, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. PEPIN Dominique, M. PETIT Christophe, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BIGOT Michel

### **Procurations :**

### **Etai(ent) absent(s) :**

M. BELTOISE Emmanuel, M. BENOIT Dominique, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. MARIE Paul, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. BALLOT Jean-Philippe, Mme BESSON Marie-Louise, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BACHELEY Christian

**Numéro interne de l'acte : CS\_2025\_22**

**Objet : Portage d'une étude de gouvernance de la compétence " Prévention des Inondations " sur le bassin versant de la Dives**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

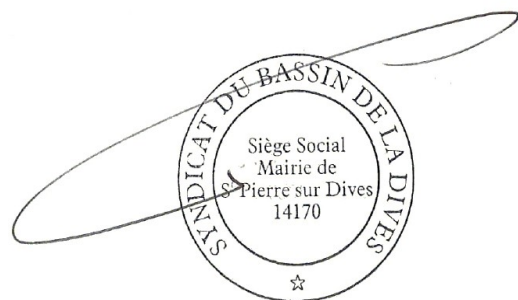
CONSIDÉRANT que la compétence « prévention des inondations » relève des EPCI membres du SMBD et que le SMBD assure une simple assistance à maîtrise d'ouvrage en lien avec cette compétence ;  
CONSIDÉRANT que la prévention des inondations ne peut se penser indépendamment du bon état des masses d'eau et qu'une vision à l'échelle du bassin du versant est nécessaire pour une gestion efficace des risques d'inondation ;  
CONSIDÉRANT que le territoire d'action du SMBD correspond à celui du bassin versant de la Dives ;  
CONSIDÉRANT les inondations récurrentes et vraisemblablement croissantes sur le territoire ;  
CONSIDÉRANT la nécessité de clarifier le rôle du SMBD en matière de prévention des inondations, de coordonner les actions des « GEMAPIENS » sur le bassin versant de la dives et de mettre en place une gestion intégrée des risques liés aux inondations sur ce territoire ;  
CONSIDÉRANT l'exposé du président indiquant la nécessité de mettre en place une étude pour répondre à l'ensemble des enjeux susvisés ;  
CONSIDÉRANT que le montant estimatif de cette étude s'élève à 50 000 € TTC avec un financement assuré à 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 20 % par le SMBD ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- APPROUVE le portage d'une étude de gouvernance de la compétence « Prévention des Inondations » sur le bassin versant de la dives.
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés inhérents.
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la région Normandie et l'Union Européenne (via les fonds FEDER).
- AUTORISE le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le 31/10/2025  
Le Président du SMBD





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**SÉANCE DU 31/10/2025**

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 34

Présents : 21

Nombre de suffrages : 20

### **Date de convocation**

24/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin 2025, à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

#### **Etaient présents :**

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BONNE Jean-Louis, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. HAUTON Charles, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LE BAS Christian, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. PEPIN Dominique, M. PETIT Christophe, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BIGOT Michel

#### **Procurations :**

#### **Etai(ent) absent(s) :**

M. BELTOISE Emmanuel, M. BENOIT Dominique, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. MARIE Paul, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

#### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. BALLOT Jean-Philippe, Mme BESSON Marie-Louise, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BACHELEY Christian

**Numéro interne de l'acte : CS\_2025\_23**

**Objet : Portage et signature du Contrat de la Dives 2026-2030**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.212-1 et L.371-1 et suivants ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur ;

VU le 12<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;

VU la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 5 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau se traitent à l'échelle du bassin versant ;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de la Dives 2026-2030 joint à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT l'exposé suivant du président :

Le 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui engage la période 2025-2030, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique. La politique contractuelle de ce programme se décline notamment par la mise en place de contrats de territoire. Ces contrats visent à obtenir la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programmes d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a ainsi, sur la base d'un diagnostic complet, défini les actions prioritaires à mettre en oeuvre sur le bassin versant de la Dives.

Au regard de ces éléments, il a été proposé d'établir un contrat de la Dives pour la période 2026-2030 entre plusieurs maitres d'ouvrage et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Le territoire de ce contrat correspond au territoire d'interventions du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives (SMBD). Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont :

- Enjeu 1, lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles
- Enjeu 2, restauration des milieux aquatiques et humides
- Enjeu 3, amélioration de la structuration et la gouvernance

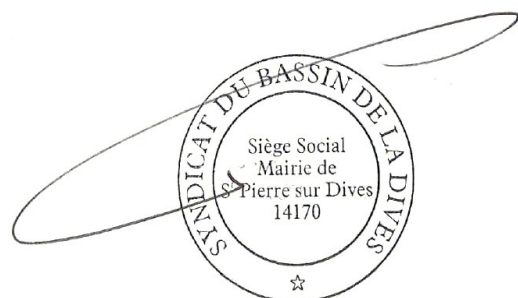
Ce contrat engage chaque maitre d'ouvrage co-signataire à mettre en place les actions inscrites au contrat. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie s'engage, quant à elle, à financer prioritairement les actions inscrites au contrat et à maintenir les aides à l'animation auprès de FNE et du SMBD.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- APPROUVE le contrat de la dives pour la période 2026-2030 dont le texte est joint à la présente délibération.
- AUTORISE le Président à signer le contrat en tant que porteur et maitre d'ouvrage d'actions.
- AUTORISE le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le 31/10/2025  
Le Président du SMBD





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**SÉANCE DU 31/10/2025**

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 34

Présents : 21

Nombre de suffrages : 20

### **Date de convocation**

24/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin 2025, à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

### **Etaient présents :**

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BONNE Jean-Louis, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. HAUTON Charles, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LE BAS Christian, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. PEPIN Dominique, M. PETIT Christophe, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BIGOT Michel

### **Procurations :**

### **Etai(ent) absent(s) :**

M. BELTOISE Emmanuel, M. BENOIT Dominique, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. MARIE Paul, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. BALLOT Jean-Philippe, Mme BESSON Marie-Louise, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BACHELEY Christian

**Numéro interne de l'acte : CS\_2025\_24**

**Objet : Travaux de restauration de la continuité écologique de la dive au droit du moulin de Mandeville**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU la délibération n°2023-02 acceptant de lancer une étude relative à la restauration de la continuité écologique de la dive au droit du moulin de Mandeville ;

CONSIDÉRANT que le SMBD est la structure compétente en matière de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Dives ;

CONSIDÉRANT les engagements du SMBD en matière de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat signé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en date du 18 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT les futurs engagements du SMBD en matière de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre du contrat de la Dives 2026-2030 ;

CONSIDÉRANT que le cours de la Dive dans l'Orne est classé en liste 1 et 2 au regard de l'article L214-17 du code de l'environnement donnant obligation aux propriétaires d'ouvrages de rétablir la continuité écologique ;

CONSIDÉRANT les résultats des études menées entre 2016 et 2025 par la société Artelia et le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

CONSIDÉRANT l'accord des propriétaires du moulin de Mandeville pour mettre en place un bras de contournement, abaisser le niveau d'eau au niveau du moulin d'environ 30 cm, reconstituer des radiers et remettre en eau si besoin d'anciens méandres de la dive ;

CONSIDÉRANT que le montant estimatif des travaux s'élève à 200 000 € TTC avec un financement assuré à 60 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, 30 % par le Conseil Régional de Normandie et/ l'Union Européenne (via les fonds FEDER) et 10 % par le SMBD ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ACCEPTE le lancement des travaux dans les conditions précitées.
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés inhérents.
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la région Normandie et l'Union Européenne (via les fonds FEDER).
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de travaux avec les propriétaires concernés et leur verser des indemnités en cas de perte de récolte ;
- AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 31/10/2025

Le Président du SMBD





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

**SÉANCE DU 31/10/2025**

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 34

Présents : 21

Nombre de suffrages : 21

### **Date de convocation**

24/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 octobre 2025, à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

#### **Etaient présents :**

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BACHELEY Christian, M. BONNE Jean-Louis, M. COUSIN Michel, M. DECLERCK Laurent, M. GARNAVAULT Jacques, M. GERMAIN Patrice, M. GUILLOT Alain, M. HAUTON Charles, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LE BAS Christian, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard, M. PEPIN Dominique, M. PETIT Christophe, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BIGOT Michel

#### **Procurations :**

#### **Etai(ent) absent(s) :**

M. BELTOISE Emmanuel, M. BENOIT Dominique, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. GODET Frédéric, M. LAMPERIERE Emile, M. MARIE Paul, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

#### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. BALLOT Jean-Philippe, Mme BESSON Marie-Louise, Mme DROUET Mireille, Mme ECOBICHON Florence, M. GUILLEMIN Jean-Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BACHELEY Christian

**Numéro interne de l'acte : CS\_2025\_21**

**Objet : Étude de la restauration de la continuité écologique de la dives au droit des complexes hydrauliques de Saint Pierre sur Dives**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

VU l'article L214-17 du Code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que le SMBD est la structure compétente en matière de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Dives ;

CONSIDÉRANT les engagements du SMBD en matière de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat signé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en date du 18 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT les futurs engagements du SMBD en matière de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre du contrat de la Dives 2026-2030 ;

CONSIDÉRANT que le cours de la Dives dans le Calvados est classé en liste 1 et 2 au regard de l'article L217-17 du code de l'environnement donnant obligation aux propriétaires d'ouvrages de rétablir la continuité écologique ;

CONSIDÉRANT que le complexe hydraulique de Saint-Pierre-sur-dives est composé des sites hydrauliques suivants : les tanneries de Saint pierre-sur-dives, le moulin de Carel et le château de Grisy ;

CONSIDÉRANT les études déjà menées entre 2013 et 2015 par la société Artelia ;

CONSIDÉRANT le changement de propriétaires du moulin de Carel et du Château de Grisy depuis cette étude ;

CONSIDÉRANT l'exposé du président rappelant les enjeux associés à ces sites (écologiques, historiques, hydrauliques et cadre de vie) et la nécessité de mettre à jour une nouvelle ;

CONSIDÉRANT que le montant estimatif de cette étude s'élève à 30 000 € TTC avec un financement assuré à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 20 % par le Conseil Régional de Normandie et/ l'Union Européenne (via les fonds FEDER) ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ACCEPTE le lancement d'une étude visant à restaurer la continuité écologique de la Dives au droit dans Saint-Pierre-sur-dives ;
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés inhérents.
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la région Normandie et l'Union Européenne (via les fonds FEDER).
- AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le 31/10/2025

Le Président du SMBD

